

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-530
Devis Date	29 août 2024
Valable jusqu'à	29 août 2024
Total	7 050,00 €

A l'attention de

Katia DAMIER
Katia.publicol@sfr.fr

Vous trouverez les photos de votre appartement [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel INTERCONTINENTAL RESIDENCES SUITES DUBAI FESTIVAL CITY 13 nuits appartement deux chambres petits déjeuners inclus 14 au 27 février 2025 4 adultes + 1 enfant	4 233,45 €	4 233,45 €
1	Vols A/R LUFHTANSA Départ de Paris le 14 février 2025 à 11h10, arrivée le 14 février 2025 à 22h55 à Dubai (escale 1h00 à Francfort), Retour le 27 février 2025 depuis Dubai à 09h20, arrivée à Paris le 27 février 2025 à 17h25 (escale 2h40 à Munich).	2 816,55 €	2 816,55 €

Sous Total	7 050,00 €
Tax	0,00 €
Total	7 050,00 €

Taxe de séjour 520 AED pour tout le séjour

Le devis est valable uniquement aujourd'hui pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Vérifiez vos assurances voyages de votre carte bancaire ou contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire.

Le prix à payer par le client sera confirmé au moment de son inscription et mentionné sur le contrat.

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
